

DAF Financement et opérations

[Introduction en bourse \(/directions-financieres/financement-et-operations/introduction-en-bourse/index.php\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/introduction-en-bourse/index.php)

[Gestion de trésorerie \(/directions-financieres/financement-et-operations/gestion-de-tresorerie/index.php\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/gestion-de-tresorerie/index.php)

[Crédits \(/directions-financieres/financement-et-operations/credits/index.php\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/credits/index.php)

[Fusion-acquisition \(/directions-financieres/financement-et-operations/fusion-acquisition/index.php\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/fusion-acquisition/index.php)

[Affacturage et crédit-bail \(/directions-financieres/financement-et-operations/affacturage-et-credit-bail/index.php\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/affacturage-et-credit-bail/index.php)

[Valorisation \(/directions-financieres/financement-et-operations/valorisation/index.php\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/valorisation/index.php)

[ACCUEIL \(HTTP://WWW.LESECHOS.FR\)](http://www.lesechos.fr)

[BUSINESS \(/\)](#)

[DIRECTION FINANCIÈRE \(/DIRECTIONS-FINANCIERES/INDEX.PHP\)](http://directions-financieres/index.php)

[FINANCEMENT ET OPÉRATIONS \(/DIRECTIONS-FINANCIERES/FINANCEMENT-ET-OPERATIONS/INDEX.PHP\)](http://directions-financieres/financement-et-operations/index.php)

**GESTION DE TRÉSORERIE**

# Les délais de paiement s'améliorent-ils vraiment ?

CECILE DESJARDINS | Le 24/03 à 06:30



La « meilleure maîtrise des processus de la dépense publique », est loin d'être constatée, aussi, sur le terrain. - Shutterstock

**Tendance | Le récent Observatoire des délais de paiement fait état d'une amélioration des conditions de règlement des clients rarement constatée, sur le terrain, par les entreprises.**

« *Tout va très bien, madame la Marquise !* » La publication sous forme de satisfecit **de l'Observatoire des délais de paiement** (<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/gestion-finance/0211902056758-en-recul-les-retards-de-paiement-atteignent-en-moyenne-11-6-jours-307686.php>) a, cette semaine, laissé sans voix plus d'un patron de PME. On y apprend en effet que les délais de paiement se sont améliorés depuis l'année dernière et que les pouvoirs publics paieraient, finalement, dans des délais parfaitement raisonnables... **Un bilan qui semble bien loin de la réalité du terrain** observée par nombre de professionnels.

« *Les délais que nous constatons dans la région Hauts de France ne se sont pas améliorés du tout entre 2015 et 2016. Les professionnels, assureurs-crédit ou les comités d'engagements constatent des délais de règlement de l'ordre de 65 jours. On est loin des 45 jours nets prévus par la loi Hamon. Les trésoreries des PME sont encore plus tendues qu'en 2015* », détaille Lionel Mailly, président de la DFCG pour la région Hauts de France et directeur administratif et financier de l'entreprise du secteur du bâtiment Les Briqueteries du Nord. « *L'atmosphère est tendue. On ne peut pas dire que les entreprises aient le sentiment d'être payées plus rapidement. Les mesures prises par les gouvernements successifs ont permis de réduire certaines dérives mais les entreprises sont toujours dans une culture du rapport de force, tant entre petites et grandes entreprises du secteur privé, qu'entre petites, ou encore avec les entreprises du secteur public. En pratique, beaucoup sont tétanisées à l'idée de réclamer le paiement de leurs **factures*** (<http://solutions.lesechos.fr/injonction-de-payer/>), *n'osent pas facturer les intérêts de retard qui leur sont dûs ou même se tourner vers les médiateurs, de peur de perdre un client, même mauvais payeur* », confirme Denis Le Bossé, président du cabinet ARC, spécialisé dans le **recouvrement de créances** (<http://solutions.lesechos.fr/injonction-de-payer/>). Ainsi, le dernier « baromètre » publié, en novembre 2016, par le cabinet ARC montrait que **89 % des entreprises n'osent pas relancer leurs clients grands-comptes** de peur de perdre des parts de marchés et que 75 % déclaraient ne pas réclamer de frais de recouvrement par crainte de détérioration de la relation commerciale client.

## **Un secteur public pas si exemplaire**

Autre élément de surprise, **la « meilleure maîtrise des processus de la dépense publique », loin d'être constatée, aussi, sur le terrain.** « *Au quotidien, toutes les entreprises se plaignent des délais de paiement du secteur public. A tel point que 54 % des PME refusent de répondre aux appels d'offre des pouvoirs publics en raison, justement, des délais de paiement* », souligne Denis Le Bossé, qui ne cache pas son étonnement à la lecture des données. « *Je ne contredis pas les indicateurs du rapport, mais je ne suis pas sûr que tous les éléments soient réellement pris en compte...*, résume-t-il. *Comment dire,*

*notamment, que les petites communes paient bien, alors que j'ai récemment dû diligenter une saisie conservatoire pour obtenir le recouvrement des créances d'une entreprise qui avait réalisé des travaux pour deux communautés de communes affichant des délais de paiement supérieurs à 180 jours ! ». Pas moyen d'avoir de noms : le « name and shame » est loin d'être de rigueur pour le secteur public...*

Du côté de la médiation des entreprises, **on reconnaît que l'amélioration des chiffres n'est pas toujours en ligne avec le ressenti du terrain.** *« Le nombre de médiations a explosé depuis 5 ans : nous sommes passés de 100 par an à quelque 100 par mois, c'est probablement le signe que la médiation est mieux connue, mais aussi que la situation ne s'est pas véritablement améliorée... Néanmoins, je pense très sérieusement qu'une étape a été franchie : certaines personnes, sociétés ou administrations ont pris conscience des conséquences catastrophiques que pouvaient avoir les délais de paiement sur l'avenir des entreprises. Au quotidien, de plus en plus d'entreprises s'engagent, notamment pas la voie de la labellisation "Relations fournisseur responsables" : un mouvement positif se crée. Un jour de délai gagné représente 1 milliard d'euros de trésorerie pour les entreprises, mais il reste encore presque 12 jours de délais de retard, ce qui signifie qu'il ne faut surtout pas relâcher l'effort ! L'objectif, à terme, est que tout le monde paie à l'heure : on ne peut pas s'émerveiller d'un retard moyen de 12 jours », estime Pierre Pelouzet, le médiateur des entreprises.*

## **Une amélioration en trompe-l'œil**

Pour Thierry Millon, responsable des études chez Altares, à l'origine d'une grande partie des données chiffrées du rapport de l'Observatoire des délais de paiement, **l'amélioration de 2016 tient surtout à la détérioration de 2015.** *« L'année 2015 a vu la début de la reprise. L'accroissement des commandes a entraîné une augmentation mécanique des besoins en fonds de roulement et donc d'importantes tensions sur les trésoreries. Les chiffres de 2016 traduisent un relâchement relatif de cette tension, avec une reprise qui s'est un peu installée en 2016. On est globalement revenus aux délais de paiement de 2014, ce qui est loin d'être satisfaisant. Beaucoup d'entreprises, comme de pouvoirs publics, restent coincés sur de mauvaises pratiques culturellement décrites comme "latines". Il est clair que l'on est loin des 6,3 jours de retard enregistrés en moyenne en Allemagne ! ».*

A terme ? *« Rien n'est perdu, les actions mises en oeuvre sont de nature à faire évoluer les acteurs. Les directions générales, notamment, sont de plus en plus sensibles à l'effet réputationnel de mauvais délais de paiement, comme à l'importance de soutenir la chaîne de leurs fournisseurs », poursuit Thierry Millon. Les premiers effets ne se font toutefois pas encore sentir : sur la fin 2016 et les premiers mois de l'année 2017, les retards de paiement*

s'annoncent en ligne avec les dernières analyses. « *La moyenne ne change pas, mais on constate un clivage croissant entre des bons payeurs, plus nombreux (40 %), et des mauvais payeurs... qui règlent leurs **factures** (<http://solutions.lesechos.fr/injonction-de-payer/>) avec un retard croissant. Côté pouvoirs publics, la pression des politiques a permis une amélioration des pratiques en 2016, mais ils semblent au taquet : on va vers un palier !* », indique Thierry Millon. La véritable évolution ? Elle pourrait finalement venir de la révolution technique et digitale. Mais à quelle échéance ?

(javascript::void(0);)